

portance que le Gouvernement mette en œuvre tous les moyens d'action à sa disposition et ne néglige rien pour assurer au consommateur l'avantage de se procurer les matières alimentaires au chiffre le moins élevé possible.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: Depuis deux semaines, le Gouvernement a reçu nombre de communications du genre de celle mentionnée par l'honorable député. Il le comprendra, j'en suis convaincu, la question n'est pas sans offrir des difficultés, et qu'il soit bien certain que nous étudierons soigneusement les représentations qu'on nous a soumises. Bref, nous ferons tout ce qui est humainement possible de faire pour remédier à la situation signalée dans ces diverses communications.

M. NESBITT: Je serais bien aise que le ministre des Finances trouvât le moyen de ne pas imposer de droit sur les sucres. Pour les populations de l'Ontario, le sucre n'est nullement un objet de luxe; c'est une denrée de première nécessité. Dans toutes les familles de ma connaissance on fait une forte consommation de sucre, et ce sera là une lourde taxe pour elles. Le ministre des Finances, je l'espère, ne laissera pas trop longtemps en vigueur ce lourd impôt sur le sucre, et il trouvera bien le moyen de demander à quelque autre source les recettes voulues. Je ne vois pas pourquoi il n'aurait pas augmenté de dix millions de dollars l'émission de monnaie. Le crédit du pays n'en aurait nullement souffert; ç'eût été un moyen bien plus simple de se procurer de l'argent, et par là on aurait évité de grever d'un lourd fardeau le menu peuple, consommateur de sucre. Comme on l'a observé, le riche ne fait pas une plus grande consommation de sucre que le menu peuple, eu égard à ses moyens; et comme le sucre est une denrée que chaque famille utilise, je suis d'avis qu'une plus forte émission de monnaie serait un moyen bien plus facile et bien plus légitime pour se procurer des recettes nécessaires.

M. J. J. HUGHES: Le blé n'a haussé que de 10 cents le boisseau, paraît-il, tandis que la farine a haussé de \$1.35 le baril. Puisque le Gouvernement s'occupe de la question des prix, c'est là une question qu'il pourrait utilement étudier. Si, par suite d'une coalition commerciale, les propriétaires de minoteries ont été en mesure de faire payer aux consommateurs environ 85 cents de plus par baril, que ne l'autorise la hausse du blé, c'est là une question qui mérite étude. Il y a trois semaines, avant la déclaration de guerre, le

prix de gros d'une bonne qualité de farine était de \$5.15 le baril, et aujourd'hui, au même endroit, le prix de cette même qualité de farine est de \$6.50 le baril.

M. LALOR: Mon collègue affirme-t-il que le blé n'a haussé que de dix cents le boisseau?

M. HUGHES: C'est ce qu'on m'a affirmé.

M. LALOR: C'est tout à fait inexact.

M. NESBITT: Chez nous, le blé a haussé de vingt cents le boisseau.

M. J. J. HUGHES: Cela ferait donc \$1 pour le baril de farine, qui serait ainsi de trente-cinq cents trop élevé. Les minotiers, paraît-il, importent des Etats-Unis le blé qui acquitte douze cents de droit, et ce n'est là, me dit-on, qu'une excuse, vu qu'ils peuvent obtenir le blé au Canada.

M. HENDERSON: La session dernière, ou auparavant, l'honorable député n'a-t-il pas voté en faveur de l'importation du blé en franchise au Canada?

M. J. J. HUGHES: A mon avis, dans l'intérêt même du consommateur, il serait préférable que le blé fût importé en franchise.

Des VOIX: Et les cultivateurs, qu'en dites-vous?

M. J. J. HUGHES: Si les cultivateurs refusent de vendre leur blé aux minotiers dans la prévision de la hausse et pour tirer profit de la situation, à mon avis, il ne faudrait pas le leur permettre. En pareilles circonstances, il faudrait importer le blé en franchise au Canada. Il ne faudrait pas tolérer qu'on profite des circonstances actuelles pour exiger un prix supérieur à la valeur de l'article vendu. Si l'honorable député affirme à bon droit que le boisseau de blé a haussé de vingt cents, comme cinq boisseaux font un baril de farine, ce serait donc une hausse d'un dollar par baril de farine. Le Gouvernement, je suppose, tient à tenter l'impossible pour assurer au public des prix légitimes, et j'ai voulu lui signaler ces faits pour lui prouver que quelque chose va mal à l'égard de la farine, un des articles de première nécessité.

M. A. K. MACLEAN: Je désire faire une courte observation au sujet des droits sur les sucres. A mon avis, il est fort douteux que le Gouvernement retire de ces droits le revenu sur lequel il compte, et je doute aussi que le relèvement de cet impôt reçoive l'approbation du pays. J'en conviens, le sucre est une denrée qui se